08.060

MESSAGE CONCERNANT L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR L'INTERDICTION D'EXPORTER DU MATÉRIEL DE GUERRE »

ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'INITIATIVE

C'est vrai qu'il y a des initiatives qui dérangent et celle-ci dérange vraiment car elle touche de nombreux intérêts et pas des moindre! D'ailleurs divers plaidoyers argumentés par les opposants à l'initiative l'ont démontré.

Je ne vous cache pas que je suis déçu des arguments donnés par le Conseil fédéral dans son message 08.060. Bien sûr sa prise de position allant contre l'initiative ne m'étonne pas. Et pourtant, le Conseil fédéral aurait pu nous démontrer ce qu'il pourrait faire si l'initiative devait être acceptée par le peuple et les cantons. J'y reviendrai.

Je vais donc axer mes arguments sur les points suivants :

Ne tombent pas sous le coup de l'interdiction de l'exportation et du transit les appareils servant au déminage humanitaire ni les armes de sport et les armes de chasse qui sont incontestablement reconnaissables comme telles et qui, dans la même exécution, ne sont pas également des armes de combat, ainsi que leurs munitions.

Je constate que l'origine de cette initiative provient simplement du fait que le GSsA s'est manifesté à plusieurs reprises, en 2006 notamment, pour relever la nécessité de prendre des mesures draconiennes contre l'exportation du matériel de guerre, surtout lorsque ces exportations profitent des conflits qui gangrène le Proche-Orient et dont la majorité des destinataires des livraisons de matériel de guerre suisse sont des pays faiblement développés. Au fond, n'ayant pas voulu écouter les diverses remarques des initiants, même si l'objectif prioritaire de ces derniers est l'abolition de l'armée, la Confédération leur a donné beaucoup d'eau au moulin, ce qui a alimenté leur désir de lancer une nouvelle initiative, initiative qui a abouti puisque nous en parlons aujourd'hui.

Le régime des autorisations

Sur la forme, le régime des autorisations est assez strict au sens de la Loi Fédérale sur le Matériel de Guerre (LFMG) et de son Ordonnance (OMG), ce qui n'empêche pas que la passoir à parfois des trous bien plus gros, si l'on s'en réfère à des décisions prises en 2005 relatives à l'exportation de matériel de guerre en Irak, en Inde, au Pakistan et en Corée du Sud, pays sensibles à des degrés divers, mais sensibles tout-de-même. Même si la Commission de gestion a dit que ces décisions ne violaient pas les dispositions légales en la matière, il n'empêche qu'il faut quand même y veiller. Pour appuyer cette argumentation, je constate par exemple qu'en 2006, la Suisse a exporté du matériel de guerre au Pakistan, et ceci pour 151 millions de francs. Certes les autres pays européens ne sont pas en reste mais vu les montants indiqués dans le Message du Conseil fédéral, il n'y a pas de doutes que la Pakistan est un pays très sensible et qu'il est quasi certain qu'une partie des armes de guerre est affecté dans un pays voisin encore plus sensible, celui de l'Afghanistan, berceau du terrorisme Al-Quaïda.

Ainsi, vous ne pouvez pas ignorer que les exportations de matériel de guerre sont fréquentes et importants au Proche et au Moyen-Orient.

L'initiative ne met pas en danger l'Industrie d'exportation

La Suisse maintient une capacité industrielle adaptée aux besoins de sa défense. C'est ce que dit l'art. 1 LFMG et il n'y a pas de contradiction avec l'initiative populaire. Mais cela peut contredire avec les propos du Conseil fédéral « qu'une industrie indigène est importante pour la sécurité nationale ». A mon avis, ceci n'est pas mis en cause par l'initiative. On parle d'exportation du matériel de guerre et non de production indigène. Je ne vois donc pas le rapport avec l'approvisionnement en bien militaires de l'étranger avec l'interdiction d'exporter.

A noter que les exportations du matériel de guerre représentaient seulement 0,24% en 2007 de l'ensemble des exportations suisses. Pertes financières ou pas, il est indéniable qu'à moyen ou long termes, la fabrication d'armes n'est pas rentable et que les diversifications sont inéluctables.

Je le répète haut et fort, il faut avant tout envisager les reconversions des entreprises fabricants du matériel de guerre pour l'exportation en véritables entreprises qui pourraient directement aider, sur le plan civil, les pays destinataires en vue de véritables infrastructures qui font cruellement défaut, dont les peuples respectifs de ces pays ont besoin. De plus, la Suisse pourrait profiter de cette reconversion pour soutenir les chercheurs tels que Bertrand Piccard et Solar Impulse par exemple et accélérer le processus de la Recherche en impliquant aussi les entreprises et leurs employés.

D'ailleurs, la réglementation proposée par l'initiative peut atteindre les objectifs prioritaires que j'ai soulignés. De plus, elle prévoit la mesure transitoire suivante :

Charger la Confédération de soutenir pendant 10 ans les régions et les employés touchés par les interdictions.

Dix ans pour y arriver, je suis certain que c'est possible. Dans le cadre de la session extraordinaire de hier, il a été dit qu'un plan de relance n'a pas de durée limitée mais doit assurer une pérennité dans divers domaines, dont la Recherche et l'exportation.

Les marchands de canons, d'où qu'ils viennent, font fabriquer des armes pour les exporter dans des pays qui sont, pour la plupart, des pays à risques et souvent très pauvres. Ce sont leurs peuples qui en subissent les conséquences et sont victimes d'une destruction que leurs gouvernements despotes favorisent.

Cela vaut donc la peine d'appuyer l'initiative et de nous donner dix ans pour agir dans la bonne direction. Il ne s'agit pas d'utopie mais bien d'une réalité dont il est grand temps de la saisir.

Appuyer l'initiative populaire pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre en est l'occasion.

Au nom du groupe PS

Eric Voruz / 10.03.2009